

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Berger
Levrault

Commune : 039547
Vaux-lès-Saint-Claude

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Affiché le
Cachet du rédacteur du document :
ID : 039-200090579-20221027-D_133_2022-DE

Numéro d'ordre du document d'arpentage
357 E
Document vérifié et numéroté le **14 OCT 2019**
A
Par **LOUÏSE SAUVAGE**

2019 CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Geometre-Expert n° 04599
SELARL PRUNIAUX-GUILLET
27 Bis Route de Marchon - B.P. 175
01105 OYONNAX Cedex
Tél 04 74 73 52 60

URNY Raphaël
Inspecteur

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 25/09/2019 par M. Pascal PRUNIAUX, géomètre à Oyonnax.

Document dressé par
M. Pascal PRUNIAUX
à Oyonnax
Date **30/9/19**
Signature :

Section : AK
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 07/03/2007

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A **OYONNAX**, le **30/10/19**

Revoir joint

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'activité expropriant).

MODIFICATION SELON LES ENONCIATIONS D UN ACTE A PUBLIER

